

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Délégation "environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21" - subventions aux associations - 4ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 83 600 € en fonctionnement (12 500 € pour la thématique «animaux», 49 100 € pour la thématique «développement durable», 10 000 € pour la thématique «énergie» et 12 000 € pour la thématique «environnement») et de 25 610 € en investissement (7 980 € pour la thématique «animaux», 9 730 € pour la thématique «développement durable» et 7 900 € pour la thématique «environnement»).
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions-type découlant de cette décision.

La dépense totale correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée